



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance

CONNEXIONS

VOLUME 4, NO 2 | HIVER '13

L'élaboration du programme d'APC se poursuit!

L'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) avance bien. Ce programme fera de la formation permanente un aspect important du travail des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). La première phase des consultations en vue de l'élaboration du programme est maintenant terminée. De septembre à décembre 2012, l'Ordre a eu le plaisir de recevoir des commentaires très valables de ses membres, de ses partenaires et de ses parties prenantes.

Du 29 octobre au 19 novembre 2012, les membres de l'Ordre ont eu la possibilité de participer à un sondage en ligne et près de 3 400 d'entre eux y ont répondu, fournissant à l'Ordre des idées sur un certain nombre de questions, y compris le type d'apprentissage professionnel qu'ils font, comment ils en tiennent compte et qui leur fournit des possibilités d'apprentissage professionnel.



Apprentissage
Professionnel
Continu

La plupart des répondants ont indiqué qu'ils avaient fait une activité d'apprentissage professionnel continu au cours des 12 derniers mois. Environ 70 % ont dit qu'ils ont fait 11 heures ou plus d'apprentissage professionnel pendant cette période. L'apprentissage en ligne suscite un intérêt : plus de 90 % des répondants ont indiqué qu'ils seraient intéressés à avoir des possibilités d'apprentissage en ligne à l'avenir.

L'Ordre a mené 15 groupes de discussion partout dans la province pendant la première phase des consultations. Les EPEI et les intervenants du secteur ont été invités à y participer. Les thèmes suivants se sont dégagés des groupes de discussion :

Suite à la page 3...

Il est encore temps de vous impliquer dans l'élaboration du programme!

Les membres de l'Ordre auront une autre possibilité de participer activement à l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu qui répond aux besoins de tous les EPEI travaillant dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, quelles que soient les fonctions qu'ils remplissent ou le milieu dans lequel ils travaillent.

Restez à l'écoute parce qu'il y aura une table ronde dans chaque région, et peut-être même près de chez vous!

Nous invitons aussi les membres à s'impliquer dans la prochaine phase de l'élaboration du programme en remplissant un questionnaire en ligne qui portera sur un modèle de programme et d'outils. Ce questionnaire sera disponible au printemps.

« C'est une excellente occasion pour les membres de participer activement aux activités de l'Ordre. Vous pouvez aider à élaborer le programme d'apprentissage professionnel continu et à le rendre pertinent et utile pour vous. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage professionnel continu contribuera également à maintenir la confiance que le public accorde à la profession, à rehausser le statut des membres de l'Ordre et à améliorer la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans son ensemble. » Roxanne Lambert EPEI, présidente du comité des normes d'exercice

Dans ce Numéro...

- 2 Messages de la présidente et de la registrateure
- 4 Élections
- 6 Limites et comportement des professionnels

- 8 Prix du premier ministre
- 10 Questions d'exercice professionnel
- 11 Conversation avec une EPE

- 12 Enquêtes sur les plaintes
- 13 Protection du public
- 15 Nouvelles dans le secteur
- 16 Assemblée annuelle

Message de la présidente



La quatrième assemblée annuelle des membres en janvier a été très fructueuse et j'espère que vous prendrez quelques minutes pour regarder la vidéo de l'assemblée sur notre site Web. Si vous avez des questions, je vous encourage à communiquer avec nous et je sais que la présentation spéciale de cette année sur les limites professionnelles vous sera très utile dans votre travail.

Lors de notre assemblée de janvier, le conseil a adopté un code de conduite conçu pour tous les membres élus et nommés du conseil. L'excellence de la gouvernance a été identifiée comme un élément essentiel de la priorité stratégique du conseil visant à renforcer et à établir des partenariats pour rehausser la réputation de l'Ordre. Le code de conduite est un outil qui nous guidera dans ce travail.

Les consultations sur l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu se poursuivent. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait part de

leurs connaissances et de leurs idées dans le sondage en ligne et dans les groupes de discussion tenus partout en Ontario l'automne dernier. Ce printemps-ci, avec l'élaboration du plan de mise en œuvre du programme en vue, nous allons entreprendre la deuxième phase des consultations afin de recueillir les commentaires d'un plus grand nombre de membres, de partenaires et de parties prenantes. Des mises à jour sur le programme d'apprentissage professionnel continu sont présentées aux membres dans chaque numéro du Bulletin et sur le site Web de l'Ordre. Si vous avez des questions, vous pouvez téléphoner à l'Ordre ou envoyer vos questions par courriel à exercice@ordredesepe.on.ca.

Un grand nombre d'entre vous avez reçu un avis d'élection par la poste avant les Fêtes. La période des mises en candidature des membres qui désirent se présenter aux élections est maintenant terminée. Je souhaite bonne chance à tous ceux et celles qui se présentent aux élections, et dans les circonscriptions électorales où il y aura des élections, j'invite les EPEI à voter pour participer au processus de gouvernance de l'Ordre.

Amitiés,

Lois Mahon, EPEI, Présidente

Message de la registrateur



L'Ordre continue de faire avancer les priorités stratégiques du conseil, y compris l'élaboration d'un plan financier triennal donnant un aperçu de l'augmentation prévue des revenus et des dépenses jusqu'à 2016.

Avec l'appui du conseil, l'Ordre fera un investissement important dans son infrastructure de technologie de l'information (TI). Cet

investissement nous permettra de travailler plus efficacement et de mieux servir nos membres à l'aide de services en ligne. La création d'une section du site Web réservée aux membres permettra aux membres de recevoir des mises à jour régulières et leur donnera la possibilité de renouveler leur adhésion à l'Ordre en ligne et de payer par carte de crédit en ligne.

Au printemps 2012, les services de l'inscription et des services aux membres ont fait un sondage sur la transition vers l'accès à la profession et le début de carrière. Ce sondage a été mené auprès de quelque 2 500 éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui ont obtenu leur diplôme ou leur grade d'un programme approuvé d'éducation de la petite enfance en

Ontario en 2011. Les renseignements recueillis auprès de ces membres de l'Ordre récemment inscrits constituent une base valable sur laquelle l'Ordre et d'autres parties prenantes pourront se fonder pour élaborer de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques bénéfiques aux jeunes enfants de l'Ontario, à leur famille et à l'ensemble de la société ontarienne.

Vous trouverez dans ce bulletin plus de renseignements sur le passionnant programme pilote de leadership de l'Ordre, dont le lancement est prévu lors du symposium sur le leadership qui aura lieu en septembre prochain à Toronto. Les EPEI auront l'occasion de faire une demande de participation à ce petit projet pilote ce printemps-ci. Les leçons que nous allons en tirer éclaireront l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu à l'intention de tous les membres de l'Ordre.

Si vous avez des questions au sujet du projet pilote n'hésitez pas à téléphoner à l'Ordre ou à envoyer un courriel à leadership@ordredesepe.on.ca.

Bien à vous,

Sue Corke, registrateur et chef de la direction

L'élaboration du programme d'APC se poursuit...

- l'importance de transférer les nouvelles connaissances dans le milieu de travail;
- l'Ordre devrait fournir des directives claires et des outils de soutien qui aident les membres à faire une autoévaluation et à planifier leurs objectifs d'apprentissage;
- respecter le fait que, dans la profession, les styles d'apprentissage, les étapes de carrière et les objectifs de carrière varient;
- reconnaître que pour certains

EPEI, il y a des obstacles à surmonter pour avoir accès aux possibilités d'apprentissage professionnel, comme le coût, les contraintes de temps et les endroits où la formation est offerte.

Dernières nouvelles sur le projet pilote de leadership de l'Ordre

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'apprentissage professionnel continu, l'Ordre est en train de concevoir un projet pilote de leadership à participation volontaire portant sur le renforcement des capacités de leadership dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Les participants au projet pilote de leadership feront un minimum de 80 heures d'apprentissage professionnel liées au leadership dans le secteur de l'éducation de la petite enfance. Tout au long du projet, les activités d'apprentissage viseront à améliorer les capacités de leadership qui se rapportent spécifiquement aux attentes énoncées dans le code de déontologie et les normes d'exercice. Les

participants auront l'occasion de connaître leurs propres points forts et leurs intérêts, et une partie des heures d'apprentissage seront consacrées à l'apprentissage autonome.

L'un des éléments clés du projet de leadership sera le mentorat. L'Ordre recrutera six EPEI chevronnés qui seront les mentors des participants tout au long du projet.

Visitez le site Web de l'Ordre à www.ordredesepe.on.ca et allez sur la page du programme d'apprentissage professionnel continu pour obtenir des renseignements sur les exigences d'admissibilité, la structure du programme, le curriculum et les dates à retenir. Les formulaires de demande de participation au projet pilote de leadership à titre de participant ou de mentor seront affichés sur le site Web du 1er mars au 30 avril 2013.

À propos du Bulletin des membres

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance régit la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente, circonscription électorale no 1
Eugema Ings EPEI, circonscription électorale no 1
Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI, circonscription électorale no 2
Susan Quaiff EPEI, circonscription électorale no 3
Linda Cottes, EPEI, circonscription électorale no 4
Roxanne Lambert EPEI, circonscription électorale no 4
Valerie Sterling EPEI, circonscription électorale no 5
Richard (Dick) Winters EPEI, circonscription électorale no 5
Heather Yeo EPEI, circonscription électorale no 5
Anna Baas-Anderson EPEI, circonscription électorale no 6
Sophia Tate EPEI, circonscription électorale no 6

Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente, circonscription électorale no 7
Barbara Brown EPEI, circonscription électorale no 8
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI, circonscription électorale no 8

Membres nommés du conseil

Madeleine L. Champagne, Ottawa
Carol Crill Russell, Maynooth
Rosemary Fontaine, Toronto
Christine Forsyth, Toronto
Bruce Minore, Thunder Bay
Larry O'Connor, Brock
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa
Rosemary Sadlier, Toronto
Ron Wideman, North Bay

Direction de l'Ordre

Registreuse et chef de la direction :
Sue Corke
Registreuse Adjointe : Laura Sheehan
Directeur, Services généraux : James Cha
Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts
Directrice, Exercice professionnel :
Melanie Dixon, EPEI

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Connexions*, mais encourage la reproduction

CONNEXIONS

VOLUME 4, NO 2 | HIVER '13

numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu.

La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordredesepe.on.ca.

© 2013 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Élections 2013

Les troisièmes élections des membres du conseil de l'Ordre auront lieu le 29 avril 2013.

Le conseil, le corps dirigeant de l'Ordre, est formé de 14 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui sont des membres de l'Ordre élus par les membres de l'Ordre, et de 10 membres du public nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Fin de la période des mises en candidature

Les élections de 2013 se dérouleront dans cinq des huit circonscriptions électorales de l'Ordre. Les membres de l'Ordre ont reçu un avis d'élection en décembre 2012 et les formulaires de mise en nomination ont été affichés sur le site Web de l'Ordre du 14 décembre 2012 au 1er février 2013.

Admissibilité à voter

Pour voter aux élections, les membres doivent être en règle au 28 février 2013 afin de pouvoir voter pour des personnes qui se présentent dans leur circonscription électorale.

Dans le cas des membres qui exercent la profession en Ontario, la circonscription électorale où voter est la circonscription dans laquelle ils ont exercé principalement au cours des 60 jours précédant les élections. Dans le cas des membres qui n'exercent pas la profession ou qui ne l'exercent pas en Ontario, la circonscription électorale où voter est la circonscription dans laquelle les membres ont résidé principalement au cours des 60 jours précédant les élections. Vous trouverez la description des huit circonscriptions électorales sur le site Web de l'Ordre.

Renseignements sur le vote

En **mars 2013**, les membres admissibles à voter qui ont fourni à l'Ordre une adresse de courriel valide recevront un avis par courriel leur expliquant comment accéder par voie électronique à un bulletin de vote, à la liste des candidates et candidats, à une explication des procédures à suivre pour voter et à la biographie et à la déclaration de chaque candidate et candidat qui se présente dans leur circonscription électorale.

Les membres autorisés à voter qui n'ont pas fourni d'adresse de courriel à l'Ordre recevront par la poste, en mars 2013, un dossier contenant un bulletin de vote, une liste des candidates et candidats, une explication des procédures à suivre pour voter et la biographie et la déclaration de chaque candidate et candidat qui se présente dans leur circonscription électorale.

Comment voter

Dans certaines circonscriptions électorales, il y a plus d'un membre de l'Ordre à élire au conseil. Par exemple, dans une circonscription électorale très peuplée comme la circonscription électorale no 5 – Région de Toronto, trois membres de l'Ordre seront élus au conseil, tandis que dans la circonscription électorale no 3 – Région du Sud-Est, un seul membre de l'Ordre sera élu au conseil.

Le nombre de fois qu'un membre peut voter dépend du nombre de membres de l'Ordre de sa circonscription électorale qui seront élus au conseil. L'explication des procédures à suivre pour voter dans chaque circonscription électorale donnera plus de détails à ce sujet.

29 avril 2013 : jour des élections

L'Ordre doit avoir reçu les bulletins de vote par la poste ou par voie électronique conformément aux procédures à suivre pour voter au plus tard le 29 avril 2013 à 17 h HE. Les résultats des élections seront affichés sur le site Web de l'Ordre lorsqu'ils seront officiels.

Un nouveau conseil

Les membres élus du conseil entreront en fonctions lors de la première réunion ordinaire du conseil de l'Ordre qui aura lieu après les élections. Celle-ci est prévue pour juin 2013.

Autres façons de s'impliquer

Les membres de l'Ordre qui ne sont pas élus au conseil ont la possibilité de demander de siéger à un comité de l'Ordre. Il peut s'agir de l'un des comités suivants : comité des plaintes, comité de discipline, comité d'aptitude

professionnelle, comité d'appel des inscriptions, comité des inscriptions et comité des normes d'exercice.

La plupart des comités se réunissent au moins de quatre à six fois par année. Les membres des comités reçoivent des honoraires quotidiens et leurs frais raisonnables de déplacement, de logement et de repas leur sont remboursés.

Lors de la première réunion ordinaire suivant les élections, les non-membres du conseil seront nommés aux comités par le conseil. La composition des comités étant complexe, on s'attend à ce que seulement un petit nombre de non-membres du conseil soient nommés chaque année aux comités.

Tous les membres de l'Ordre recevront bientôt des renseignements sur les critères d'admissibilité et la marche à suivre pour siéger aux comités de l'Ordre.

Prochaines élections

Les prochaines élections seront échelonnées pour que les membres du conseil ne soient pas élus dans les huit circonscriptions électorales en même temps. Pour obtenir le calendrier des élections dans chacune des circonscriptions électorales en 2013 et dans les prochaines années, visitez le site Web de l'Ordre.



Nom des circonscriptions électorales	Nombre de membres de l'Ordre qui seront élus	Candidats 2013	
3. Région du Sud-Est	1	Marlene Feenstra, EPEI	Susan Quaiff, EPEI
4. Région du Centre-Est	2	Wilhelmine Babua, EPEI Rosario Dizon, EPEI Roxanne Lambert, EPEI	Linda Cottes, EPEI Kathleen Gradwell, EPEI Shelley McLaughlin, EPEI
5. Région de Toronto	3	Fareeha Aslam, EPEI Patricia Doyle, EPEI Ann Fraser, EPEI Valerie Sterling, EPEI Richard (Dick) Winters, EPEI	Katherine Begley, EPEI Sayonara Estrela, EPEI Paul Jackson, EPEI Joanne Tuck, EPEI Heather Yeo, EPEI
7. Région de Hamilton/Niagara	1	Susan (Darlene) Edgar, EPEI	Barb Vanry, EPEI
8. Région du Sud-Ouest	2	Barbara Brown, EPEI Nicola Findlay, EPEI Janice McGuire, EPEI	Vera Niculena (Nici) Cole, EPEI Karen Kennedy, EPEI

Une distinction à faire : Comment naviguer dans le monde professionnel

De métier à profession



Claudia Newman

L'éducation de la petite enfance a acquis le statut de profession en Ontario avec l'adoption de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, en vertu de laquelle l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a été créé. La Loi et l'Ordre confirment que seules les personnes possédant un ensemble spécialisé de connaissances et de

compétences dans le domaine du développement de l'enfant peuvent exercer la profession dans la province.

Claudia Newman, formatrice et consultante sur les questions de la déontologie et des limites professionnelles, dit qu'il est important pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) de reconnaître qu'en tant que membres d'un organisme d'autoréglementation d'une profession, ils sont maintenant des professionnels aux yeux du public. Ils doivent également comprendre que la société considère les professionnels comme des personnes dont le travail comporte beaucoup de pouvoir et de responsabilité. « C'est reconnaître que votre travail peut être bien fait, mais qu'il peut aussi causer du tort », ajoute-t-elle.

Ce que signifie être un professionnel

Pour les EPEI, que signifie exactement être un professionnel? En tant que professionnels, comment les EPEI devraient-ils se comporter dans leur milieu de travail? Dans tous les cas, être un professionnel signifie qu'il faut connaître les règles qui régissent sa profession et qu'il faut mettre ces règles en pratique dans son travail de tous les jours.

M^{me} Newman explique que la chose que les professionnels comprennent et reconnaissent par-dessus tout, c'est qu'ils servent le public et qu'ils répondent à un besoin public. « Un professionnel occupe une position de confiance. Être un

professionnel signifie que l'on place les besoins de vos clients en premier, c'est que les enfants et des familles avec qui-vous travaillez », affirme-t-elle.

On s'attend également à ce que les professionnels aient une très bonne connaissance d'eux-mêmes : ils connaissent leurs points forts et leurs points faibles ainsi que les règles qui s'appliquent à leur travail. « Lorsqu'ils ont des doutes, les professionnels ont le courage de demander de l'aide », dit-elle. « Ils connaissent leurs limites professionnelles et mettent un plan en place pour rectifier leurs erreurs et apprendre de leurs erreurs. »

Reconnaître les difficultés professionnelles

Au travail, les difficultés sont inévitables. Elles se présentent tout particulièrement lorsque les professionnels ont du mal à établir une distinction claire entre le comportement professionnel et le comportement personnel. Selon M^{me} Newman, ce conflit se produit lorsque, sans le savoir, les professionnels laissent leurs préjugés personnels influencer leur comportement au travail ou lorsque leur interprétation des règles cause des conflits et des problèmes.

On a des exemples fréquents de ce genre de situation dans les lieux de travail d'aujourd'hui, où le roulement de personnel élevé peut avoir des effets sur les professionnels dans certains secteurs. Dans le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants, par exemple, les nouveaux membres du personnel ont besoin de formation et de temps pour apprendre les routines de programmation et connaître les besoins uniques des enfants et des familles. Au cours de cette période de transition, le personnel en place doit établir un équilibre entre le surplus d'efforts que cela demande et le maintien de normes professionnelles élevées.

Une difficulté particulière peut se présenter rapidement dans une situation où une personne est

sur le point d'être débordée : elle a moins de temps dans la journée à consacrer à l'observation et à la documentation. « Bien que cela puisse sembler être un problème de charge de travail ou de gestion du temps, il s'agit fondamentalement d'un problème de déontologie, parce que l'observation et la documentation sont des composantes essentielles du travail que vous faites », explique M^{me} Newman. Même si la personne veut maintenir des normes professionnelles élevées, elle n'a tout simplement pas le temps de documenter les activités. Son comportement professionnel est-il compromis?

M^{me} Newman dit que, bien que la documentation soit astreignante, elle remplit une fonction importante qui s'aligne sur un principe déontologique et professionnel : celui de la continuité des soins. Pour les professionnels qui fournissent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, la documentation est particulièrement importante et fournit des renseignements indispensables aux familles. Par conséquent, le simple fait d'omettre de documenter les activités peut avoir des conséquences dommageables.

Faire face aux difficultés

Bien que les professionnels doivent faire face à de nombreuses difficultés au travail, ils ont aussi les outils et les ressources nécessaires pour y faire face. M^{me} Newman a

deux conseils pour les personnes qui veulent maintenir un comportement professionnel d'une manière proactive. Premier conseil : il faut savoir reconnaître quand on a besoin d'aide et avoir le courage d'en demander. Les superviseurs et le personnel de direction, avec leurs années d'expérience dans le secteur, peuvent offrir beaucoup d'encadrement, et les professionnels peuvent apprendre et s'épanouir en améliorant leurs compétences et en recherchant continuellement des possibilités d'apprentissage.

Deuxième conseil : il faut reconnaître que les professionnels peuvent, intentionnellement ou non, brouiller la distinction qui existe entre les limites personnelles et les limites professionnelles. Les enfants et les familles peuvent aussi mettre les limites professionnelles à dure épreuve. Les professionnels ont la responsabilité de savoir ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas, et doivent constamment revenir au principe directeur de la protection de l'intérêt public.

Les professionnels ont également besoin de connaître clairement les attentes de deux joueurs clés : les organismes pour lesquels ils travaillent et l'organisme de réglementation auquel ils appartiennent. S'ils ont des doutes, il leur faut très bien connaître les règles et les procédures qu'ils ont le devoir de suivre à titre de membres de leur profession.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel?
Envoyez un courriel à l'Ordre à exercice@ordredesepe.on.ca.

Pour obtenir des réponses aux questions fréquentes sur l'exercice professionnel, lisez la rubrique Questions d'exercice professionnel.

Le premier ministre rend hommage à des éducatrices de la petite enfance inscrites

Quatre éducatrices de la petite enfance inscrites (EPEI) ont eu l'honneur, l'automne dernier, de recevoir le Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance. Lors de la cérémonie qui a eu lieu à Ottawa, le premier ministre Stephen Harper a parlé de ce que les éducatrices et les éducateurs apportent aux familles canadiennes, déclarant qu'ils aident les enfants à « acquérir les aptitudes » qui leur permettent « de comprendre le monde et d'y tracer [leur] voie ».

Bien qu'il y ait une tendance à percevoir les EPEI comme des personnes qui protègent les enfants contre les dangers, il est important de garder à l'esprit que les EPEI exposent aussi les enfants au monde extérieur, leurs montrent comment interagir avec la société et les aident à établir un contact avec leur communauté.

Charlene Moss, EPEI, lauréate d'un Certificat d'honneur, nous en donne un bon exemple. Dans son programme d'été, M^{me} Moss fait des sorties locales avec les enfants de la garderie *Arbour Glen Day Nursery* à London pour les initier au monde qui les entoure. Jusqu'à présent, les enfants ont visité des musées, des marchés, des fermes et des zones de protection de la nature, et ils ont même fait une visite guidée de la ville en autobus à deux étages. Pour encourager les enfants à redonner à leur communauté, M^{me} Moss leur demande de garder les dollars du magasin *Canadian Tire* afin de les donner au programme *Toys for Tots*, et elle organise aussi des visites mensuelles dans une résidence locale pour personnes âgées.

La participation à la vie communautaire est un élément vital des programmes du centre de garde d'enfants *Acorn Early Learning Centre* à Ottawa, grâce à Joanne Saunders, EPEI. Cette lauréate d'un Certificat d'honneur cherche à montrer aux enfants qu'ils peuvent faire une différence dans leur communauté et ailleurs dans le monde. M^{me} Saunders et ses élèves ont organisé plusieurs collectes de fonds réussies, amassant plus de 3 200 \$ pour la Croix-Rouge en Haïti et 915 \$ pour les dîners de Noël de l'organisme *Ottawa Mission*. Lorsque M^{me} Saunders et ses élèves ont trouvé une tortue malade dans un étang local,

ils l'ont appelée Ella, l'ont confiée aux soins d'un organisme qui s'occupe des tortues et ont rédigé un livre intitulé *Saving Ella*. Les produits de ce livre ont servi à la réadaptation d'Ella.

Il est vrai que le contact avec la nature aide les enfants à grandir et à apprendre : c'est pour cela que Patricia Barber, EPEI, lauréate d'un Certificat d'honneur, encourage les enfants de l'organisme *Ekwaamjigenang Children's Centre* à Hagersville à explorer la nature dans leurs activités de tous les jours. M^{me} Barber a créé une classe en plein air dans laquelle il y a un jardin, des platebandes de fleurs, des mangeoires d'oiseaux et des cercles d'herbes sacrées. Elle invite les enfants à planter, cultiver et récolter leurs propres légumes, et leur donne même la chance de prendre des petites pauses pour manger leurs haricots.

En plus de se dévouer au développement des enfants, M^{me} Barber s'occupe activement de la croissance professionnelle de ses collègues de travail. Elle a aidé à réorganiser le réseau *Indigenous Supervisor's Network*, qui porte maintenant le nom de *South West Region Progressive Early Learning Aboriginal Centres of Excellence Network* (PEACE). Le réseau PEACE tient des réunions régulières et organise une conférence annuelle pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance.

Lisa Lamarre, EPEI, lauréate d'un Certificat d'excellence, reconnaît, elle aussi, l'importance d'apporter du soutien à ses collègues en éducation de la petite enfance. Membre élue du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, M^{me} Lamarre est présidente du comité des élections et siège au comité des inscriptions.

Dans son travail de tous les jours, cette éducatrice chevronnée met ses connaissances professionnelles au service d'un programme pilote offert au centre d'éducation de la petite enfance du Collège Algonquin à Ottawa, où les étudiants peuvent acquérir de l'expérience professionnelle. M^{me} Lamarre voit à ce que la croissance des enfants soit suivie à l'aide du cadre de l'apprentissage des jeunes enfants (AJEPTA), et elle

Lisa Lamarre, EPEI, reçoit un Certificat d'excellence du premier ministre Stephen Harper lors de la cérémonie de remise des prix à Ottawa, en Ontario.



Office of the
Prime Minister
Cabinet du
Premier ministre

accorde aux éducatrices et aux éducateurs le temps qu'il leur faut pour documenter les progrès de chaque enfant.

Tous les ans, les Prix du premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance honorent des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance exceptionnels qui, par leur dévouement et leurs compétences, ont eu un impact sur les enfants dont ils s'occupent. Les candidatures sont soumises par des parents, des collègues, des superviseurs et d'autres membres de la communauté qui connaissent de première main la contribution des personnes qu'ils proposent.

Un comité de sélection formé d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance et de parties prenantes du secteur de tout le pays choisit ensuite les lauréats et présente des

Certificats d'excellence aux 10 premiers candidats et des Certificats d'honneur aux 15 candidats suivants. La sélection des lauréats se fonde sur leurs approches innovatrices, les efforts qu'ils font pour impliquer les familles et la communauté, leur capacité à favoriser le développement des enfants et leur engagement général à l'égard des enfants.

M^{mes} Moss, Saunders, Barber et Lamarre ont reçu des prix en argent qu'elles peuvent utiliser pour leur perfectionnement professionnel ou pour l'achat d'équipement, de ressources ou d'autres outils qui serviront à améliorer les programmes de développement et les expériences des enfants.

Nous vous invitons à vous joindre à l'Ordre pour féliciter ces quatre membres de leurs réalisations exceptionnelles.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme, visitez le site Web des Prix du premier ministre à <http://www.ic.gc.ca/eic/site/pmaece-ppmepe.nsf/fra/accueil>.



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordredesepe.on.ca pour obtenir plus de renseignements.

Q: La Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (loi sur les EPE), ses règlements d'application et les règlements administratifs permettent à l'Ordre de régir la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, tandis que la Loi sur les garderies énonce les normes provinciales que les centres de garde d'enfants agréés sont tenus de respecter. En tant qu'EPEI, quelles autres lois ou politiques dois-je connaître pour faire votre travail conformément au Code de déontologie et aux normes d'exercice?

Norme IV : Connaissances et compétences professionnelles. Cette norme du *Code de déontologie et normes d'exercice* précise que « les EPEI ont la responsabilité de connaître, de comprendre et de respecter les lois, les politiques et les procédures qui se rapportent à l'exercice de leur profession et aux soins et à l'apprentissage des enfants placés sous leur surveillance professionnelle. » (Norme IV : A.2)

La norme est rédigée en termes généraux parce que l'Ordre sait très bien que les EPEI exercent dans une variété de rôles

Questions d'exercice professionnel

et dans différents milieux, y compris des programmes agréés de garde d'enfants, des programmes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, des programmes d'éducation spéciale et d'intervention et des programmes de ressources pour la famille. Certains EPEI occupent des fonctions administratives sans avoir d'enfants placés sous leur surveillance professionnelle. D'autres travaillent pour le ministère de l'Éducation, pour une municipalité, pour l'Ordre ou pour un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Il y a cependant un document législatif qui s'applique à tous les EPEI, quel que soit le milieu dans lequel ils travaillent : il s'agit du règlement administratif no 21 de l'Ordre, *Code de déontologie et normes d'exercice*. Ce règlement administratif est entré en vigueur le 28 février 2011. Il prescrit le code de déontologie et les normes d'exercice applicables à tous les membres de l'Ordre. Lorsqu'une personne devient membre de l'Ordre, elle s'engage à respecter les normes de sa profession, à améliorer le soin et l'apprentissage des enfants et à se rendre responsable envers le public de l'Ontario.

Une EPEI qui travaille dans un centre de garde d'enfants agréé doit bien comprendre la *Loi sur les garderies*, la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, ainsi que les politiques et procédures de son employeur. Une autre EPEI qui travaille dans un milieu différent doit bien connaître la *Loi sur l'éducation*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* ou une autre loi. La législation, les politiques et les procédures que vous devez connaître dépendent de la nature de votre travail.

Mettez les normes en pratique!

Faites un remue-méninges avec vos collègues pour dresser une liste des lois, des règlements, des politiques et des procédures qui s'appliquent à vous. Est-ce que vous connaissez et comprenez ces textes essentiels? Si ça vous intéresse, vous pourriez assumer un rôle de leadership et éduquer vos collègues sur l'importance de comprendre et de respecter les lois, les règlements, les politiques et les procédures applicables à votre milieu de travail.

Conversation avec une EPEI



Niza Chaudhry, EPEI
Mississauga, ON

L'Ordre est formé de plus de 40 000 membres tout aussi uniques les uns que les autres, possédant chacun une expérience particulière et ayant chacun une histoire à raconter. Dans la rubrique **Conversation avec une EPEI**, nous nous entretenons avec des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont une passion pour leur profession et pour les gens au service desquels ils travaillent.

Dans ce numéro, nous présentons une EPEI qui a de l'initiative. Niza Chaudhry est peut-être nouvelle dans le domaine, mais elle a déjà accompli beaucoup de choses. Non seulement étudie-t-elle pour obtenir un baccalauréat ès arts en leadership dans le domaine de la petite enfance, mais elle a aussi deux emplois à temps partiel comme éducatrice de la petite enfance suppléante et comme adjointe aux ressources pour l'organisme *The Halton Resource Connection*. Pour commencer à établir des liens dans le secteur, Niza coordonne un partenariat entre l'initiative de Halton *Quality First* et les étudiants en éducation de la petite enfance du Collège Sheridan.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le secteur de la petite enfance?

J'aime sentir que quelque chose m'appartient. Tous les jours, j'apprends des choses nouvelles dans notre domaine. Comme je suis EPEI suppléante, je vais à différents centres de garde d'enfants et j'apprends de différentes EPEI qui ont chacune leur façon de faire les choses. Ces personnes, ainsi que mes professeurs, sont mes meilleurs mentors.

Comme étudiante, je suis toujours encouragée à poursuivre ce qui m'intéresse le plus. J'aime apprendre sur de nouvelles questions touchant à l'éducation de la petite enfance – toutes les semaines, je suis absolument émerveillée par les sciences que j'apprends. Je suis particulièrement intéressée par le développement du cerveau et c'est d'ailleurs le sujet de la thèse que je vais rédiger pour mon cours.

Quels défis voyez-vous dans le secteur?

Il y a le défi de ne pas être reconnue. Il y a beaucoup d'idées fausses qui circulent et je dois habituellement m'asseoir et expliquer aux gens ce que je fais. Par exemple, dans ma culture, les gens pensent que nous sommes des gardiennes d'enfants. J'explique à ma famille et à mes amis la différence qu'il y a entre une éducatrice de la petite enfance et une nanny ou une gardienne, la différence étant que les EPEI

étudient tout particulièrement le développement de l'enfant et celui du cerveau. Il faut avoir beaucoup de formation pour faire le travail que nous faisons.

Qu'est-ce que le titre d'EPEI signifie pour vous?

Pour moi, le titre d'EPEI signifie qu'il y a un organisme de réglementation qui assure la qualité dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Il y a des normes et des exigences à respecter si l'on veut exercer cette profession, et je suis très fière de cela.

Qu'est-ce que l'Ordre des EPE signifie pour vous, en tant que membre?

Cela signifie que notre profession est différente de la profession d'enseignant. Grâce à l'Ordre, nous avons une bonne réputation et l'Ordre confirme que nous avons un ensemble particulier de connaissances et de compétences pour rencontrer les besoins des enfants. Être membre de l'Ordre me donne aussi un sentiment d'appartenance.

Pour nommer une ou un EPEI avec qui devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordredesepe.on.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.

Les enquêtes sur les plaintes

L'Ordre prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Cette rubrique propose des exemples de cas que le comité des plaintes a étudiés et n'a pas renvoyés en vue de la tenue d'une audience. Aucun renseignement ne permet d'identifier les personnes.

Comportement inacceptable et infraction à une politique du centre

Plainte : Comportement inacceptable et non professionnel, et infraction à une politique du centre en laissant une suppléante dans une situation où le ratio n'était pas respecté.

Décision du comité : Ne pas renvoyer l'affaire et ne prendre aucune autre mesure.

Sommaire : L'Ordre a reçu une plainte de l'ancienne collègue d'une EPEI alléguant que la membre s'est comportée d'une manière inacceptable et non professionnelle envers elle en l'intimidant et en la harcelant, et qu'à deux reprises, la membre a également adopté un comportement inacceptable avec un enfant qui pleurait.

La membre aurait saisi un enfant par la main et l'aurait assis dans un coin et, à

une autre occasion, elle aurait crié à un enfant de façon répétée et l'aurait forcé à s'asseoir. La plaignante a également allégué que la membre a enfreint les politiques de l'employeur en laissant une suppléante dehors avec 16 enfants, ce qui n'est pas conforme au ratio.

En réponse à la plainte, la membre a nié qu'elle a communiqué de façon non professionnelle avec la plaignante. Pour ce qui est de laisser une suppléante avec un nombre trop élevé d'enfants, la superviseure de la membre et une collègue ont toutes deux fourni des renseignements qui, de l'avis du comité, indiquent que la membre a surveillé les enfants dont elle avait le soin d'une manière adéquate en ce qui a trait au ratio.

La membre a également nié qu'elle a agi d'une manière inacceptable avec les

enfants. Après avoir examiné les déclarations de la collègue et de la superviseure de la membre, le comité a conclu qu'aucun renseignement n'appuie les allégations formulées par la plaignante.

Par conséquent, le comité a ordonné de ne prendre aucune autre mesure concernant la plainte.

La protection du public

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'inaptitude professionnelle.

Le comité de discipline ordonne, de temps en temps, qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre *Connexions*. Vous trouverez dans **La protection du public** les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

Isabelle Belfiore
Certificat d'inscription no 33294
Réprimande; certificat annulé/démission

Megan Gosse
Certificat d'inscription no 31066
Réprimande; membre actuelle dont le certificat est assorti de conditions ou de restrictions

Kavita Singh
Certificat d'inscription no 29822
Réprimande; membre actuelle dont le certificat est assorti de conditions ou de restrictions

Sivamini Srikrishnarajah
Certificat d'inscription no 19883
Réprimande; membre actuelle dont le certificat est assorti de conditions ou de restrictions

Les quatre membres étaient présentes lors de l'audience publique du 15 octobre 2012. M^{mes} Belfiore et Gosse étaient représentées par un avocat tandis que M^{mes} Singh et Srikrishnarajah se sont représentées elles-mêmes.

Au moment de l'incident, les quatre EPEI travaillaient comme employées pour un centre de garde d'enfants à Markham, en Ontario. Le 16 août 2011, M^{me}

Srikrishnarajah, la superviseure, a vérifié si la clôture et la barrière du terrain de jeu étaient sécuritaires et a confirmé qu'elles l'étaient. Toutefois, aucune autre vérification de sécurité n'a été faite, et la barrière n'était pas verrouillée et le loquet était accessible aux enfants.

Le matin du 16 août 2011, les membres de l'Ordre ont accompagné 13 bambins dans le terrain de jeu. Lorsque M^{me} Srikrishnarajah est retournée à l'intérieur du centre de garde d'enfants, M^{mes} Belfiore, une assistante, et Gosse et Singh, qui surveillaient chacune une classe de bambins, sont restées à l'extérieur avec les enfants.

Sous leur surveillance, huit bambins ont quitté le terrain de jeu sans que les membres de l'Ordre s'en rendent compte. Cinq bambins sont retournés dans le terrain de jeu, tandis que trois autres ont traversé un terrain de stationnement tout près pour se rendre à un magasin Shoppers Drug Mart situé à côté du centre. Lorsque l'incident s'est produit, M^{me} Belfiore utilisait son téléphone cellulaire. Dix minutes se sont écoulées entre le moment où les enfants ont quitté le terrain de jeu et le moment où les quatre membres de l'Ordre ont été informées de leur absence.

Les employés du magasin ont trouvé les enfants, qui n'étaient pas accompagnés d'un adulte, et ont informé la police de la situation. Le centre a été alerté et M^{mes} Gosse et Srikrishnarajah sont allées chercher les bambins. La police a interrogé les employés du magasin et ceux du centre au sujet de l'incident. Après que l'incident a été rapporté au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le permis du centre de garde d'enfants a été suspendu et le centre a par la suite fermé ses portes. Aucune accusation n'a été portée par la police.

Suite à la page 14...

Les membres de l'Ordre ont admis que les faits étaient vrais, ont plaidé coupable et ont signé un énoncé conjoint sur la sanction, que le panel du comité de discipline a accepté. « [Leur] conduite, qui ne répond pas aux normes professionnelles, a eu pour effet d'amener les membres du public à remettre en question le professionnalisme des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance », a dit le panel du comité dans sa conclusion de faute professionnelle. Le comité a également conclu que les EPEI ont « omis de travailler en collaboration avec leurs collègues afin de créer un milieu sécuritaire, sain et accueillant pour les enfants. »

Le comité de discipline a enjoint à la registrateur d'assortir le certificat d'inscription de chaque membre

d'une condition les obligeant à suivre et à terminer avec succès un cours portant sur la « Surveillance professionnelle en milieu d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ». Les membres sont tenues de suivre ce cours, à leurs propres frais, dans les six mois suivant la date de l'ordonnance du comité de discipline. Si l'une ou l'autre des membres ne respecte pas cette condition, le comité enjoint à la registrateur de suspendre son certificat d'inscription pour une période de trois mois.

Une note concernant la conclusion du comité, l'ordonnance de suspension et la condition et la restriction dont le certificat de chacune des membres est assorti figure au tableau public de l'Ordre et le texte intégral de chaque décision est publié sur le site Web de l'Ordre.

Tammy Uithoven **Certificat d'inscription no 17525** **Réprimande; membre actuelle dont** **le certificat d'inscription est assorti** **de conditions ou de restrictions**

Le comité de discipline de l'Ordre a déclaré Tammy Uithoven coupable de faute professionnelle pour avoir omis de créer un milieu sécuritaire pour les enfants placés sous sa surveillance.

M^{me} Uithoven était présente à l'audience par téléconférence le 5 novembre 2012. Les allégations formulées contre elle découlaient d'une inspection de permis effectuée en novembre 2011 par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au centre de garde d'enfants où M^{me} Uithoven travaillait comme superviseure.

Dans l'énoncé conjoint des faits et le plaidoyer de culpabilité présentés lors de l'audience de l'Ordre, M^{me} Uithoven a admis qu'en tant que superviseure, elle a omis d'effectuer des exercices mensuels de sécurité-incendie entre septembre 2009 et novembre 2011 et qu'elle a falsifié les dossiers en indiquant que des exercices avaient eu lieu au cours de cette période. M^{me} Uithoven a également admis qu'elle a demandé à deux employées d'indiquer dans les dossiers que les enfants occupant une place subventionnée au centre étaient présents certains jours alors qu'en réalité ils étaient absents.

Le comité a conclu que la conduite de la membre décrite dans l'énoncé conjoint des faits constitue une faute professionnelle et a tenu compte du plaidoyer de culpabilité et de l'énoncé conjoint des faits dans sa conclusion de faute professionnelle.

« La membre n'a pas observé avec soin les politiques et procédures obligatoires liées à l'exercice de sa profession. Elle a également omis de créer un milieu sécuritaire pour les enfants placés sous sa surveillance », a dit le comité. « Dans une profession fondée sur la confiance, la membre a agi de façon trompeuse en falsifiant les dossiers et en demandant à ses collègues de faire la même chose. »

Le comité a réprimandé la membre et enjoint à la registrateur d'assortir son certificat d'inscription d'une condition ou d'une restriction exigeant qu'elle suive à ses propres frais et qu'elle termine avec succès un cours portant sur la « Surveillance professionnelle en milieu d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ». La membre est tenue de suivre ce cours dans les six mois suivant la date de l'ordonnance.

La membre est également tenue de fournir à son employeur actuel et à l'enseignant avec qui elle partage une classe une copie de la décision du comité. Une note indiquant la réprimande et la condition ou la restriction dont son certificat d'inscription est assorti est portée au tableau public de l'Ordre et le texte intégral de la décision est publié sur le site Web de l'Ordre.

Nouvelles dans le secteur

Étude spéciale des Services économiques TD

Les Services économiques TD ont publié, en novembre 2012, une étude spéciale sur l'importance d'investir dans le secteur de l'éducation de la petite enfance pour aider à résoudre les problèmes économiques et sociaux fondamentaux du Canada.

Cette étude fait ressortir l'importance d'accorder plus de fonds fédéraux à des programmes d'éducation de la petite enfance de grande qualité. Les auteurs soulignent que cet investissement peut contribuer à réduire la pauvreté et les pénuries de main-d'œuvre, à améliorer la productivité l'innovation, et à réaliser une foule d'autres priorités nationales.

Le texte intégral de l'étude se trouve sur le site www.td.com/economics/analysis/economics-index.jsp. (en anglais seulement)

Le ministère de l'Éducation présente la nouvelle formule de financement des services de garde d'enfants en Ontario

Au début de 2013, le ministère de l'Éducation a publié les Lignes directrices sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario. En réponse à la transformation du secteur des services de garde d'enfants, ce cadre de financement propose une formule plus souple permettant de mieux répondre aux besoins particuliers des communautés locales de l'Ontario. La formule prévoit pour les familles une augmentation du nombre et de l'accessibilité des places subventionnées et non subventionnées dans les centres de garde d'enfants, surtout dans les collectivités en pleine croissance. La formule facilitera également la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.

Vous trouverez plus de renseignements à www.edu.gov.on.ca.

Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance

En janvier 2013, le ministère de l'Éducation a publié le Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance. Ce cadre porte sur la nécessité de développer une vision commune afin de favoriser l'apprentissage et le développement des enfants de la naissance à l'âge de six ans, ainsi que sur l'importance d'offrir des programmes et services de qualité et de chercher à assurer une transition plus harmonieuse pour les utilisateurs de services.

Conçu pour offrir une orientation stratégique aux partenaires du milieu de la petite enfance à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, ce document met en relief le rôle que l'Ordre joue dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Allez à www.edu.gov.on.ca pour obtenir plus de renseignements.

Le bulletin de l'Ordre porte un nouveau titre!

Si vous comptez parmi le millier et plus de membres qui ont voté pour donner un nouveau titre à la publication de l'Ordre en janvier dernier, vous avez probablement constaté que les résultats sont là! Les membres ont eu la possibilité de voter pour l'un des trois titres proposés, ou de proposer un titre eux-mêmes.

Toutes les suggestions des membres ont été prises en considération et un grand nombre d'entre elles ressemblaient beaucoup aux trois titres proposés. Après une analyse des commentaires reçus des membres en français et en anglais, nous avons trouvé que le titre Connexions reflète bien les réponses que nous avons reçues.

Nous tenons à remercier tous les membres qui ont pris le temps de nous faire part de leurs idées et de leurs titres préférés!

Nominations au Conseil des ministres de l'Ontario: La nouvelle première ministre de l'Ontario Kathleen Wynne et les 27 membres de son Conseil des ministres ont été assermentés le 11 février 2013. Liz Sandals, nouvelle ministre de l'Éducation et députée de Guelph, a été adjointe parlementaire à la ministre de l'Éducation. Teresa Piruzza, nouvelle ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse et députée de Windsor-Ouest, a été adjointe parlementaire à la ministre déléguée à la condition féminine.

Quatrième assemblée annuelle des membres

Le mardi 8 janvier 2013, l'Ordre a tenu sa quatrième assemblée annuelle des membres à l'hôtel Metropolitan de Toronto. Plus de 50 membres de l'Ordre ainsi que des invités spéciaux du ministère de l'Éducation et d'autres intervenants du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants y étaient présents.

L'assemblée annuelle des membres avait pour but d'informer les membres des activités menées par l'Ordre pendant son quatrième exercice financier, terminé le 30 juin 2012. Lois Mahon, EPEI, présidente de l'Ordre, a présidé l'assemblée.

L'honorable Laurel Broten a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son ministère et Lois Mahon, EPEI, a présenté le rapport de la présidente au nom du conseil de l'Ordre. Susan (Darlene) Edgar, EPEI, a présenté un rapport au nom du comité d'appel des inscriptions.

Desmond Levin, du cabinet de comptables agréés Crowe Soberman LLP, a présenté un rapport sur la situation financière de l'Ordre au cours de son quatrième exercice

financier et affirmé que la situation financière de l'Ordre est solide.

Le tout s'est terminé par une courte période de questions, suivie d'une présentation spéciale sur les limites professionnelles faite par Claudia Newman, formatrice sur la question des limites professionnelles et ancienne présidente de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

Les membres de l'Ordre qui n'ont pas pu assister à l'assemblée annuelle des membres peuvent poser des questions en tout temps en communiquant avec l'Ordre par courriel à communications@ordredesepe.on.ca ou par téléphone au 1 888 961-8558, poste 311.

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre en mars, une vidéo de la quatrième assemblée annuelle des membres.



CONTACTEZ-NOUS À...

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

courriel : info@ordredesepe.on.ca | site Web : www.ordredesepe.on.ca

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772